



A.D.A.P.A.E.F 46

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGRÉÉE
DES PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGINS
ET AUX FILETS**

Assemblées Générales 2021 (AG extraordinaire et AG ordinaire)

Début des travaux à 11h15

Le Président, Mr Jean Jacques Ranouil remercie d'abord les personnes présentes à l'Assemblée Générale. Il remercie également Mr Patrick Ruffié Président de la Fédération de pêche du Lot de participer aux débats de cette assemblée générale. Il excuse Mr Roland Thieleke Directeur d'EPIDOR qui n'a pu être présent.

Le Président indique ensuite qu'il souhaite que l'AG soit rondement menée, afin de traiter les nombreux points prévus à l'ordre du jour, qui doivent être soumis au vote de l'assemblée. Pour ce faire il demande que tous les votes soient réalisés à main levée.

Décision adoptée à l'unanimité des participants : tous les votes de l'AG 2021 seront effectués à main levée.

Assemblée Générale extraordinaire pour les modifications des statuts

Cette modification souhaitée par nos tutelles, par arrêté ministériel, doit être votée en assemblée générale extraordinaire. Une AG extraordinaire est donc ouverte.

Les modifications concernent les articles **5** (concernant les mineurs), **7** (égalité des cotisations), **9** (saisie des cartes de pêche dans le logiciel développé par la fédération nationale de pêche), **10**, **12** (actions de développement de la pêche), **16** (représentation des pêcheurs aux filets et engins à la FNPF), **21** (disponibilité des rapports des commissaires aux comptes sur demande).

Les modifications des statuts, soumis au vote de l'assemblée extraordinaire, sont acceptées à l'unanimité des présents.

Clôture de l'AG extraordinaire à 11h25 et ouverture de l'AG ordinaire

Assemblée Générale ordinaire

Compte-rendu de l'AG 2019 et documents d'information.

Rien n'oblige à proposer le compte-rendu de l'assemblée générale 2019 au vote de l'AG (les statuts ne le prévoient pas) puisqu'il a été approuvé par le Conseil d'administration. Il sera donc disponible sur le site internet de l'association. Le Président informe l'assemblée que les différents documents concernant la trésorerie, les comptes-rendus des CA et autres peuvent être portés à la connaissance de tout adhérent ; il faut qu'ils soient simplement demandés par courrier électronique.

Rapport moral.

Le Président rend compte de la tenue des conseils d'administrations qui se sont réunis en 2020 et 2021. Il indique que tous les membres du Conseil d'Administration ont œuvré pendant deux ans avec compétence et rigueur pour gérer au mieux l'Association, promouvoir et défendre la pêche aux engins et aux filets sur le département.

Il indique qu'il transparait actuellement au sein du CA une grande cohésion, un esprit de solidarité, que l'ambiance interne est très bonne et que les relations extérieures sont excellentes. L'ADAPAEF 46 entretient des relations positives et constructives avec l'ensemble de ses partenaires :

- Avec la fédération de pêche et son Président Patrick Ruffié qui a été vivement remercié pour l'attention et le soutien qu'il apporte à la pêche amateur aux engins et aux filets dans le département.

- Avec EPIDOR et son Directeur Roland Thieleke qui a également été remercié pour l'attention particulière qu'il porte à l'endroit de nos modes de pêche traditionnels et patrimoniaux qu'ils convient de pérenniser.
- Avec la DDT et avec l'OFB.

Cette ambiance interne et ce relationnel extérieur sont importants alors que nous allons entamer prochainement les discussions avec la fédération de pêche, les organismes EPIDOR et DDT pour trouver un consensus concernant les cahiers des charges (CdC) d'exploitation du DPF 2023-2027.

Ces CdG sont des documents importants pour nous car ils gèrent et organisent toute la pêche de loisir sur le département, dont la pêche amateur aux filets et aux engins.

Nous aurons deux CdC 2023-2027, l'un signé par EPIDOR qui concernera la rivière Dordogne et l'autre par la DDT ou le Préfet qui concernera la rivière Lot.

La gestion du DPF « Rivière Dordogne » par EPIDOR va très certainement modifier nos habitudes.

Cela a commencé par une modification et une homogénéisation des formulaires de renouvellement des licences 2022. À noter cependant que si EPIDOR gère désormais la pêche de loisir sur le bassin de la Dordogne, c'est toujours le Préfet qui garde la main sur la réglementation de la pêche sur le département.

Une question se pose cependant : quid des autorisations de pêche à l'anguille sur la rivière Dordogne ?

Le Président lance ensuite un vœu à l'assemblée : « nous aimerions si possible que le lancer ou que le jeter d'épervier devienne un mode de pêche à part entière en quittant le domaine de l'expérimentation que nous connaissons depuis 6 ans... Qu'il figure dans la liste de nos modes de pêche dans le CdC. En effet, le lancer d'épervier est un mode de pêche traditionnel et universel, il est autorisé dans les départements voisins de la Dordogne et du Lot et Garonne, nous aimerions qu'il le soit aussi dans le département du Lot selon des modalités à convenir en commun ».

Pour conclure, le Président indique que notre association est saine et dynamique et qu'il fallait s'en réjouir.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents.

Rapport financier.

Le Trésorier présente ensuite son rapport financier dont le bilan global est annexé au présent compte-rendu. Il met en évidence la nécessité de mettre en place deux fonds de réserve : l'un pour couvrir les dépenses liées à d'éventuelles attaques de nos modes de pêche, et l'autre pour les besoins des APAEF à raison de 60% pour la rivière Lot et 40% pour la rivière Dordogne (au prorata du nombre de pêcheurs sur chaque rivière).

Il présente ensuite l'ébauche d'un budget prévisionnel pour 2022. Après que le vérificateur aux comptes ait donné quitus au Trésorier, le rapport financier a été soumis à l'approbation des présents à l'AG.

Le rapport financier est voté à l'unanimité des présents.

Cotisation 2022

Augmentation de la cotisation ADAPAEF46 de 6€ sur les licences pleines « filets » et « cordes et nasses » contrebalancée par la suppression de la cotisation sur les licences allégées. Donc les pêcheurs paieront leur licence 2022 au même tarif qu'en 2021. Le montant de la cotisation 2022 a été soumis à l'approbation des présents à l'AG.

La cotisation 2022 est acceptée à l'unanimité des présents.

Entrée de madame GENNERO-PAYSSOT au CA.

Le CA n'avait pas de Secrétaire depuis 2 ans et conformément à l'article 15 de nos statuts, il a accepté à l'unanimité que madame GENNERO soit nommée administratrice et occupe le poste de Secrétaire. Le Président demande donc à l'AG d'approuver la décision du CA concernant l'entrée de madame GENNERO au sein du CA, en tant que Secrétaire.

La décision est acceptée à l'unanimité des présents.

Votes statutaires et électifs.

1) Les 15 membres du Conseil d'administration élus à l'unanimité des présents.

M. Jean Jacques RANOUIL
980 route de Bach
46000 CAHORS
06.42.39.51.51
jeanjacquesranouil5@gmail.com

M. Philippe BOISSARD
393 Chemin de la Gravette
46000 CAHORS
06.88.74.91.05
boissardcefh@wanadoo.fr

M. Philippe PEINDARIES
300 route des Terruches
46200 LANZAC
06.99.69.98.89
phibi@orange.fr

M. Bruno PIVAUDRAN
La Garrigue
46600 BALADOU
06.20.92.03.63
bruno.pivaudran@gmail.com

Mme Marie Claude GENNERO PAYSSOT
Les Masséries
46330 St GERY
06.87.12.39.02
marieclaud.gennero@free.fr

M. Pierre Louis LASFARGUES
Le Jardy
46600 CREYSSE
05.65.32.27.87 / 06.81.93.96.50
pierlast@gmail.com

M. Pierre ROCCA
6 rue Georges Pompidou
46000 CAHORS
05.65.35.68.40 / 06.70.27.88.98
pierre.rocca@outlook.com

M. Bruno COSTA
Moulin de la Touille
46400 Latouille Lantillac
06.50.13.92.79
bcosta132@orange.fr

M. Jean Michel CHAUMEIL
55 rue du Pré Neuf
46110 Vayrac
06.72.61.87.18
jean.michel.chaumeil@orange.fr

M. Bernard TINUR
84 rue du Groupe Veny
46000 CAHORS
06.84.93.26.96
bernard.tinur@orange.fr

M. Frédéric PRADELLES
Le Batut
46100 FAYCELLES
06.84.34.47.55
fred.pradelle@orange.fr

M. Philippe PRADINES
Lieu-dit La Combe Dorée
46100 FIGEAC
06.32.63.64.31
philippe.pradines@wanadoo.fr

M. Bernard BALDY
Lotissement Labarthe
46240 LABASTIDE MURAT
06.85.02.57.59

M. Jean Paul FOUQUET
Magnagues
46110 CARENNAC
05.65.38.65.36 / 06.79.79.35.92
jean-paul.fouquet0844@orange.fr

M. Christian FAILLE
98 rte de Lapoujade
46140 CAILLAC
05.65.30.91.62
christianfaille@orange.fr

2) Les 3 membres de la commission spécialisée et leur suppléant élus à l'unanimité des présents.

Membres élus	Membres suppléants (dans l'ordre)
M. Jean Jacques RANOUIL 980 route de Bach 46000 CAHORS 06.42.39.51.51 jeanjacquesranouil5@gmail.com	M. Bruno COSTA Moulin de la Touille 46400 Latouille Lantillac 06.50.13.92.79 bcosta132@orange.fr
M. Philippe BOISSARD 393 Chemin de la Gravette 46000 CAHORS 06.88.74.91.05 boissardcefh@wanadoo.fr	M. Gilles PRADINES Caillac 46160 MONTBRUN 06.46.13.69.46 nadine.pradines@gmail.com
M. Philippe PEINDARIES 300 route des Terruches 46200 LANZAC 06.99.69.98.89 phibi@orange.fr	M. Pierre Louis LASFARGUES Le Jardy 46600 CREYSSE 05.65.32.27.87 / 06.81.93.96.50 pierlast@gmail.com

3) Les 2 vérificateurs aux comptes (commission de contrôle des comptes) élus à l'unanimité des présents

M. André BORIS
30 Impasse du Château POUJOLAS
46130 St MICHEL LOUBEJOU
06. 81.06. 36.72
boris.andre.louis@orange.fr

M. Pierre BLAZY
91 rue Hauteserre
46000 CAHORS
06. 81.89. 44. 10
dr.pierre.blazy@orange.fr

4 - Le suppléant du Président de l'ADAPAEF 46 en tant que membre de droit au conseil d'administration de la fédération de pêche du Lot élu à l'unanimité des présents.

M. Philippe BOISSARD
393 Chemin de la Gravette
46000 CAHORS
06.88.74.91.05
boissardcefh@wanadoo.fr

Intervention du Président de la Fédération de pêche du Lot.

Monsieur Patrick Ruffié exprime toute sa satisfaction quant aux bonnes et sereines relations entre pêcheurs à la ligne et pêcheurs aux engins, grâce aux actions menées par M. Jean Jacques Ranouil, Président de l'ADAPAEF 46.

Le Président P. Ruffié remet la médaille d'or à deux pêcheurs : Mr. Gilles Pradines, ancien président de l'APAEF Rivière Lot, et à Mr. Pierre Cassoulet, ancien trésorier de l'APAEF rivière Lot, absent pour l'occasion. La médaille lui sera remise ultérieurement.

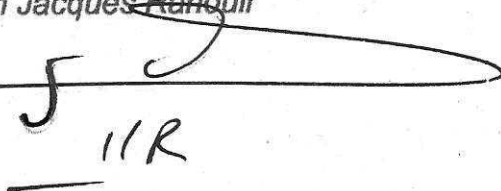
Le Président P. Ruffié retrace le parcours de Gilles Pradines, ses engagements et son implication dans différentes actions pour le développement de la pêche.

Le Président déclare la clôture des travaux de l'AG 2021.

Il indique que les administrateurs nouvellement élus vont se retirer en CA pour délibérer et élire un bureau. Les résultats de la délibération du CA seront donnés au moment du repas pris en commun.

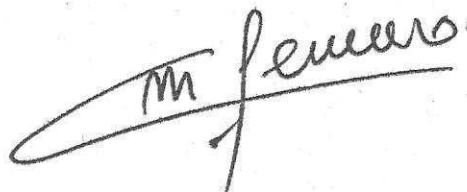
Fin des travaux à 12h15

Le Président
Jean Jacques Ranouil



JJR

La Secrétaire
Marie-Claude Gennero-Payssot



Annexe : Bilan financier en trois parties :

1. La trésorerie

Le solde bancaire était au 1/1/2021 à 17.745,35€.

Depuis, et au 8/11/2021, il a un solde de dépenses-recettes de -1.025,11€ pour porter le solde bancaire à 16.720,24€.

En prévision il est envisagé un complément de dépenses-recettes de -2.453,20€ au 31/12/2021 qui porterait le solde bancaire à 14.267,04€ dont 13.470€ dans un livret A.

Ces soldes tiennent obligatoirement compte de flux de dépenses décalés d'une année à l'autre, ce qui est nuisible à la bonne compréhension des équilibres budgétaires.

2. Le budget

Il est par conséquent présenté un budget de dépenses-recettes du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 (incluant des hypothèses de flux au-delà de la date de l'AG) excluant toute dépense décalée dans le temps (comme si tout était payé immédiatement sans différé)

En résumé, il revient à l'ADAPAEF46 pour 2021 un bénéfice constitué des cotisations « ADAPAEF46 » de chaque membre, soit 3.420€, et de la subvention de la Fédération de Pêche 46 pour 1.260€, représentant un total de 5.550€, et qui financent les dépenses suivantes :

- Site internet : 504€
- Frais pour les CA et AG : 698€
- Projet plantation de Saules : 1.000€
- Projet vidéo projecteur : 800€
- (Pas de dépenses en 2021 de papeterie, timbres, etc., ni de frais de déplacement ou représentation)

Soit un solde final bénéficiaire de 1677€.

3. Les réserves

Courant 2021 l'APAEF rivière Lot a sollicité 2.530€ de sa part de subvention portant à 3.470€ le solde qui lui restera dû par l'ADAPAEF46.

Il n'y a pas eu d'abondement du fond de subvention vers les APAEF cette année 2021 (le projet de plantation des Saules a été pris en charge directement par l'ADAPAEF46)

Fin 2021 le fond de réserve, placé dans le livret A, s'établi à 13.470€, dont 10.000€ pour la protection juridique de l'association et le reste, 3.470€, à disposition de l'APAEF rivière Lot.

<p>Adhésion ADAPAEF46</p> <p>Licences pleines au 1/10/21 170</p> <p>Tarif plein 18,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">soit 3 060,00 €</p> <p>Licences allégées au 1/10/21 45</p> <p>Tarif allégé 8,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">soit 360,00 €</p> <p style="text-align: right;">Total cotisations (1) 3 420,00 €</p> <p>Subventions, dons</p> <p>Subventions FÉDÉ (carte AAPPMA) 1 260,80 €</p> <p>Ventes filets 870,00 €</p> <p style="text-align: right;">Total (2) 2 130,80 €</p>	<p>1-Frais de fonctionnement administratif</p> <p>Doc, papeterie, Impressions - €</p> <p>Timbres et affranchissements - €</p> <p style="text-align: right;">Total (1) - €</p> <p>2-Locations de services</p> <p>Gestion du site internet 504,00 €</p> <p>Frais de banque 1,31 €</p> <p style="text-align: right;">Total (2) 505,31 €</p> <p>3-CA ET AG ADAPAEF 46</p> <p>Location 445,00 €</p> <p>Invitation Repas 253,20 €</p> <p style="text-align: right;">Total (3) 698,20 €</p> <p>4-Frais de représentation</p> <p>Frais de déplacements - €</p> <p>Repas - €</p> <p style="text-align: right;">Total (4) - €</p> <p>5-Projets (hors fond réservés)</p> <p>Achat filets 870,00 €</p> <p>Participation plantation Saules 1 000,00 €</p> <p>Achat vidéo Projecteur 800,00 €</p> <p style="text-align: right;">Total (5) 2 670,00 €</p>
<p>TOTAL RECETTES (1)+(2) 5 550,80 €</p>	<p>TOTAL DEPENCES (1) à (5) 3 873,51 €</p>
<p>BILAN 1 677,29 €</p>	

